



EQUIPE BERNOISE POSTFACH 3097 LIEBEFELD

SLALOM AMBRI 8/9 OCTOBRE 2011

Règlement particulier REG et NAT

**Clôture des inscriptions : Vendredi 23 septembre 2011
24h00**

**La manifestation compte pour les championnats et coupes
suivants et est ouverte à tous les groupes :**

Championnat Suisse des Slaloms, Abarth Trofeo Slalom, Mini
Challenge Switzerland, Opel OPC Dealer Challenge,
Suzuki Grand Prix.

Organisateur:

EQUIPE BERNOISE

Postfach

3097 Liebefeld

E-mail info@equipebernoise.ch

Règlement particulier et complément au règlement standard de la CSN

Tous les textes et articles non repris au présent règlement particulier sont conformes au règlement général de la CSN en vigueur auquel il faut se référer.

Copie du règlement général sera envoyée aux concurrents étrangers, au plus tard avec la confirmation d'inscriptions.

I PROGRAMME PROVISOIRE

23.9.2011 24h00 Clôture des inscriptions

Samedi, 8 octobre 2011

08.10.2011 16h00 à 19h00 Vérifications administratives et techniques facultatives

Dimanche, 9 octobre 2010

9.10.2011 06h30 à 09h00 Vérifications administratives et techniques officielles

9.10.2011 09h00 à 17h00 Manches de reconnaissance, d'essais et de course

9.10.2011 Remises de prix environ 1 heure après la fin de course des séries respectives

L'horaire définitif sera envoyé aux pilotes inscrits avec les dernières instructions après la clôture des inscriptions !

II ORGANISATION

art 1 Généralités

- 1.1 L'EQUIPE BERNOISE organise les 8 et 9 octobre 2011 le Slalom national d'Ambri
- 1.2 Le présent règlement particulier a été approuvé par la CSN sous le visa CSN
- 1.3 NSK N° 11-031/N+
- 1.4 La manifestation est inscrite au calendrier national de l'ASS.

art 2 Comité d'organisation, secrétariat, officiels

- 2.1 Le président du comité d'organisation est Jürg Strasser , Schützenstrasse 19, 3052 Zollikofen. Mobile 079 279 27 20.
- 2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :
jusqu'au 5.10.2011 : Mme Caroline Senk, Gantrischstrasse 22, 3052 Zollikofen
à partir du 7.10.2011, 14h00 : secrétariat Ambri, mobile 079 296 04 99
Fax Ambri : Hôtel Gottardo Sud, pour EQUIPE BERNOISE, 091 873 60 66
- 2.3

Président du CO	Jürg Strasser, Zollikofen, mobile 079 279 27 20
Directeur de course	Martin Huggler, Münsingen, mobile 079 600 50 06
Adjoint dir. de course	Heinz Uhlmann, mobile 079 334 76 10
Chef de piste	Fritz Stern, Uttigen, mobile 079 287 83 94
Secrétariat de course	Caroline Senk, Zollikofen, mobile 079
Commissaires sportifs	Stéphane Betticher ©, F- Lura, K. Marty
Commissaires techniques	F. Govi ©, H. Waeny
Chronométrage/Informatique	x-timing, G. Biehal
Jury	Commissaires sportifs

- art 3 Panneau d'affichage officiel**
Toutes les communications et décisions officielles ainsi que les résultats seront affichées au parc des concurrents.

III DISPOSITIONS GENERALES

- art 4 Base de l'épreuve**
- 4.1 L'épreuve sera disputée conformément au code sportif international de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National de l'ASS, aux dispositions de la CSN, au Règlement Standard de la CSN pour les slaloms et au règlement particulier.
- 4.4 La manifestation compte pour les championnats et coupes suivants :
Championnat Suisse des Slaloms, Abarth Trofeo Slalom, Mini Challenge Switzerland, Opel OPC Dealer Challenge, Suzuki Grand Prix,
- art 5 Parcours**
- 5.1 Longueur env. 3,6 km, 52 portes, largeur des portes 3,8 m (pour tous les groupes)
- art 6 Véhicules admis**
- 6.1 Sont admis à participer tous les véhicules répondant aux prescriptions de l'annexe J du CSI et aux prescriptions de la CSN ainsi que, le cas échéant, aux prescriptions spécifiques de la formule nationale ou coupe de marque correspondante. Sont également admis les véhicules historiques répondant à l'annexe K de la FIA.
- art 9 Concurrents et conducteurs admis**
- 9.2 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire pour automobiles valable et d'une licence conducteur REG/ NAT/ INT de l'ASS valable pour l'année en cours et pour le véhicule concerné.
- art 10 Demande d'engagement et inscriptions**
- 10.1 Les inscriptions seront acceptées dès la publication du règlement particulier.
- 10.2 L'inscription peut être faite par Internet sur www.raceadmin.net ou est à envoyer au moyen du bulletin d'inscription officiel à l'adresse suivante :
EQUIPE BERNOISE, Mme Caroline Senk, Gantrischstrasse 22 3052 Zollikofen
Le délai d'inscription est fixé au 23.09.2011 à 24h00
Les inscriptions télégraphiques ou par e-mail doivent être confirmées par écrit jusqu'à la clôture des inscriptions en indiquant toutes les données obligatoires mentionnées sur le bulletin d'inscription. Les inscriptions sur www.raceadmin.net doivent être faites jusqu'à la clôture des inscriptions. C'est l'heure d'envoi marquée sur l'inscription qui fait foi.
Les inscriptions incomplètes seront refusées. Les inscriptions électroniques doivent être officialisés **obligatoirement** par la **signature originale** du concurrent / pilote lors des vérifications administratives de manifestation concernée.

- 10.2 Le **nombre maximal de participants est limité à 210**. Les inscriptions sont acceptées dans l'ordre chronologique de leur arrivée.
- 10 SB Des inscriptions simultanées à plusieurs séries peuvent être refusées.
- art 11 Droit d'engagement**
- 11.1 Les droits d'engagement sont fixés à CHF 240.- avec la publicité de l'organisateur (voir art 16.2) resp. CHF 480.- sans publicité de l'organisateur, Ils doivent être payés au moyen de paiement électronique ou de bulletin de versement.
Les droits d'engagement sont à verser à la banque Raiffeisen, CH-3612 Steffisburg, clearing bancaire 80017, code SWIFT RAIFCH22 ou compte postal 30-22804-5 ou en faveur de l'EQUIPE BERNOISE, CH-3097 Liebefeld, IBAN : CH36 8081 7000 0008 8655 6.
- 11.2 **L'inscription est seulement acceptée si les droits d'engagement ont été versés jusqu'au délai mentionné dans l'art 10.1, la clôture des inscriptions.**
- art 12 Responsabilité et assurance**
- 12.1 Chaque participant s'engage à ses risques et périls.
L'organisateur décline toute responsabilité de dommages corporels et matériels causés à des concurrents, pilotes, aides ou à des tiers. Chaque concurrent / pilote est seul responsable de son assurance.
- art 13 Texte officiel**
- En cas de contestation au sujet de l'interprétation du règlement particulier, seul le texte rédigé en allemand fait foi.

VI. DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION

Art 16

- 16.2 La publicité facultative de l'organisateur (voir art 11.1) est à apposer des deux côtés de la voiture au dessus du numéro de départ. Il s'agit d'un autocollant avec une inscription qui sera défini jusqu'aux dernières instructions.

art 21 Essais

- 21.1 **Il est formellement interdit de faire des essais** en dehors des heures d'essais officielles
- 21.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur. Une manche de reconnaissance sous conduite et 2 manches d'essais, dont une chronométrée, seront organisées.

art 22 Course

- 22.2 La course se déroulera en 2 manches.

VIII CLASSEMENT

art 26 Classement

- 26.1 Le classement sera établi au meilleur temps des deux manches inclus les éventuelles pénalisations (Art.22.3).
- 26.2 En cas d'égalité de temps, le temps de la première manche sera déterminant.
En cas d'égalité lors de la première manche, le temps de la deuxième manche sera déterminant.

IX. PRIX ET COUPES, REMISE DES PRIX

art 29 Prix et coupes

- 29.3 Les prix et coupes suivants seront attribués :
Coupe pour le vainqueur du jour, coupes pour les vainqueurs de groupe. Ces prix ne sont pas cumulables.
Un tiers des pilotes classés par groupe a droit à un prix.
Tous les autres participants recevront un prix souvenir.

art 30 Remise des prix

- 30.1 La participation à la remise de prix est une affaire d'honneur pour chaque pilote.
- 30.2 La remise des prix aura lieu environ 1 h après la fin de la course des séries respectives.

Münsingen, 4.7.2011

Le président de la CSN : Andreas Michel

Le directeur de course : Martin Huggler